

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL du JEUDI 10 AVRIL 2014
SESSION ORDINAIRE

Le Conseil Municipal de la commune de Ceyrat, dûment convoqué, s'est réuni le JEUDI 10 AVRIL 2014 en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Laurent MASSELOT, Maire.

- Contrôle des présents, vérification des pouvoirs, quorum atteint
- Désignation du Secrétaire de séance : Angélique DUMONT. **Vote unanime.**

PRESENTS : M. MASSELOT, Mme TROTE, M. ARBRE, Mme MARTIN, M. VEYSSIERES, Mme BON, M. LAJONCHERE, Mme LAIR, MM. MENES, PIRONNY, GIVRY, Mmes BATISSE, DUMONT, FERRIER, M. PAMBET, Mme LACOUTURE, M. SAEZ, Mmes GESNEL, VILLARMET, M. BROCHET, Mme VALEYRIE, DA CUNHA, M. BEGUE, Mme CHATIGNOUX, M. ARMAND, Mme BONINSEGNA

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. SOMMER

ABSENT : M. SIMON, Mme MANCEAU

Date de convocation : 03 avril 2014

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE :	29
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS :	26
NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS :	27

ORDRE DU JOUR

A ADMINISTRATION GENERALE

1) Installation d'un nouveau Conseiller municipal. **Vote unanime**

M. MASSELOT rapporte.

2) Délégations du Conseil municipal au Maire. **La majorité approuve (7 abstentions : M. BROCHET, Mmes VALEYRIE, DA CUNHA, M. BEGUE, Mme CHATIGNOUX, M. ARMAND, Mme BONINSEGNA)**

M. MASSELOT rapporte.

M. ARMAND indique que comme la loi le précise, il demande à M. MASSELOT de rendre compte à chaque Conseil municipal

3) Indemnités des élus. **La majorité approuve (7 abstentions : M. BROCHET, Mmes VALEYRIE, DA CUNHA, M. BEGUE, Mme CHATIGNOUX, M. ARMAND, Mme BONINSEGNA)**

M. MASSELOT rapporte.

Mme CHATIGNOUX demande qu'on lui donne les montants en net.

M. MASSELOT lui répond d'enlever 25 % à chacune des sommes données. Il précise que cela ne changera rien à l'impact budgétaire puisque dans le budget ce sont des sommes chargées.

M. BROCHET rappelle que lors de la première réunion du Conseil municipal et de l'installation de celui-ci la possibilité de ré-augmenter ces indemnités jusqu'à 70 % du montant a été évoquée, qu'en est il aujourd'hui, qu'avez-vous décidé ? est-ce que cette question est maintenue ou au contraire l'abandonnez vous définitivement ?

M. MASSELOT informe que dans la charte qu'il a signée en tant que nouveau Maire et qu'il compte faire signer à la majorité des nouveaux Maires du Puy-de-Dôme, il est question de ne pas se placer à plus de 70 % en enveloppe générale de ce que permet le plafond légal par rapport au nombre d'habitants d'une commune. Le concernant pendant le mandat des six années qui viennent, il ne se placera jamais à plus de 50 % mais pense sincèrement avoir peu de chance de faire signer cet engagement de 50 % aux autres Maires du Puy-de-Dôme. Néanmoins Ceyrat peut être exemplaire et avoir un budget d'indemnités des élus plus faible que les autres. Il précise qu'il ne dépassera jamais ce pourcentage de 50 %.

4) Nombre d'administrateurs au CCAS. **La majorité approuve (7 abstentions : M. BROCHET, Mmes VALEYRIE, DA CUNHA, M. BEGUE, Mme CHATIGNOUX, M. ARMAND, Mme BONINSEGNA)**

M. MASSELOT rapporte.

Il propose que le nombre d'administrateurs soit de 17 membres, le Maire qui est Président et membre de droit du CCAS, 8 conseillers municipaux et 8 membres nommés qui ne sont pas conseillers municipaux.

Il reste à nommer les 8 conseillers municipaux au CCAS. Vu la règle décrite, la liste de M. BROCHET pourrait proposer 2 sièges, aussi M. MASSELOT demande si M. BROCHET souhaite proposer des candidats.

M. BROCHET a presque l'impression d'être revenu en URSS où tout est calé d'avance, et dès lors qu'on leur remet un document dans lequel il est écrit 8 membres de l'équipe majoritaire pour siéger au CCAS avant même que lui ayez posé cette question et avant même qu'il n'ait répondu. Il est vrai que Mme TROTE lui a téléphoné une fois pour lui demander s'il souhaitait proposer quelqu'un. Elle lui a envoyé un texto extrêmement charmant, pour lui demander à nouveau. Effectivement à sa connaissance, il n'a pas répondu et note que soit M. MASSELOT est remarquablement informé, ce dont il ne doute pas, soit manifestement il y a un abus de pouvoir caractérisé. Aussi il souhaite savoir pourquoi M. MASSELOT lui propose 8 noms alors qu'il ne sait toujours pas s'il propose des candidats ou pas.

M. MASSELOT ne semble pas avoir précisé qu'il proposait 8 conseillers municipaux de sa majorité.

M. BROCHET fait remarquer que cela figure sur le document.

M. MASSELOT indique que malgré l'absence de réponse de M. BROCHET à Mme TROTE, il a un plan B qui consistera à modifier cette liste éventuelle si M. BROCHET propose des candidats et lui demande s'il en a.

M. BROCHET ne veut pas s'engager dans un dialogue parce que ce n'est pas l'objet ni le fonctionnement d'un Conseil municipal. En l'occurrence jusqu'à l'heure d'ouverture du Conseil municipal nous n'avons pas à vous prévenir de nos choix, ni de nos décisions auparavant. Il est étonnant de voir arriver un document tel que celui là. Peut être que notre plan B dépendra de votre plan, alors quels sont les deux noms que vous retirerez de la liste ?

M. MASSELOT indique que l'on peut remonter du bas de la liste puisqu'en haut il en est membre de droit, et cela serait gênant qu'il n'y

soit plus : nous remonterions par Jean Jacques GIVRY, Thomas PAMBET. Nous en enlèverions 2 à condition que vous en ayez 2 à proposer.

M. BROCHET indique que leur position est la suivante : compte tenu de la qualité de M. GIVRY et M. PAMBET, ils ne présenteront pas de candidat pour le CCAS et le laisseront gérer entièrement.

M. MASSELOT le remercie d'avoir fait gagner ce petit quart d'heure.

M. PAMBET demande quelles sont ses qualités.

M. MASSELOT précise qu'elles sont immenses et nombreuses.

5) Représentations du Conseil municipal auprès de différents organismes. **La majorité approuve (7 abstentions : M. BROCHET, Mmes VALEYRIE, DA CUNHA, M. BEGUE, Mme CHATIGNOUX, M. ARMAND, Mme BONINSEGNA).** Excepté pour CAO

M. BROCHET informe que ce n'est pas le CAO mais la CAO (Commission d'Appel d'Offres). Il note que M. MASSELOT a proposé 5 noms titulaires et 5 noms en suppléants. Les remarques qu'il a faites auparavant concernant le CCAS valent pour la CAO. Est-ce à dire que vous ne souhaitez pas respecter cette proportionnelle ou avez-vous un plan B auquel cas combien de sièges nous accordez-vous ?

M. MASSELOT précise qu'il a décalé le vote de la CAO pour leur permettre d'avoir un siège.

M. BROCHET propose en titulaire M. ARMAND, il est désolé pour M. PAMBET car c'est le dernier de liste qui « saute » à chaque fois, en suppléant M. BROCHET. Compte tenu de cette proposition il demande un vote séparé pour la CAO et un vote groupé pour le reste.

M. BROCHET croit que l'organisme Citta del Vulcano est dissous depuis 4 ans, mais demande à ce que cela soit vérifié. Il est désolé pour M. PIRONY car la représentation ne sera pas trop importante.

M. MASSELOT indique que ce sont les services qui ont communiqué cette information et demande que ceux-ci vérifient. Il espère que l'organisme a disparu mais pas la ville

6) Annulation du contentieux pour l'utilisation du logo de la Ville de Ceyrat. **La majorité approuve exceptés M. MASSELOT et la liste de M. BROCHET qui ne prennent pas part au vote.**

M. MASSELOT rapporte.

Il informe que le montant du questionnaire est de 130 euros à la COREP par contre les factures d'avocat à payer par la ville de Ceyrat se montent à 4500 euros soit environ 70 cts par ceyratois. Il précise qu'il donnera plus d'information dans le prochain Ceyrat Infos.

A FINANCES

1) Débat d'Orientations Budgétaires
Mme MARTIN rapporte.

M. BROCHET félicite les services et en particulier M. COUSSERAND, Directeur Général des Services ainsi que le service des finances pour le travail remarquable d'analyse budgétaire qui a été accompli au niveau régional, départemental, national, communal et communautaire également. Il reconnaît bien là sa patte pour avoir travaillé avec lui pendant 25 ans.

Ceci étant, vous avez dit dans vos propos préliminaires que le DOB était fait pour discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du prochain budget primitif. Il rappelle que budget primitif est un budget de prévisions donc le budget supplémentaire est un budget d'ajustement. Si la première partie est brillante, la deuxième qui porte sur les orientations lui paraît beaucoup plus succinctes. Il n'y perçoit que 3 lignes, 1 ligne : pas d'augmentation de la fiscalité locale, 1 ligne : recherche d'économies avec la diminution des indemnités et 1 ligne : les investissements qui sont en cours seront poursuivis. Aussi il sera difficile pour leur groupe de discuter des choix politiques qui sont faits pour cette commune mais leur groupe s'attachera à poser des questions précises dans tous les domaines qui concernent la gestion d'une collectivité. Il a noté que l'Etat est particulièrement endetté avec 1930 milliards d'euros et avec des Administrations publiques qui le sont à hauteur de 169,7 milliards d'euros. Il rappelle sans faire de politique politicienne car il n'en a jamais fait, que c'est sous la présidence de M. SARKOZY que la dette de l'Etat a augmenté de 600 milliards d'euros, personne ne le conteste aujourd'hui. M. BROCHET poursuit : vous avez expliqué la baisse des dotations financières qui ne manqueront pas d'arriver avec notamment la baisse de l'enveloppe normée puisque celle-ci passera de 47,3 milliards d'euros en 2014 contre 48,8 milliards d'euros soit une baisse de 3,1 %. Nous pouvons d'ores et déjà considérer que les dotations financières qui seront versées à la Commune de Ceyrat seront inférieures à ce qu'elles étaient précédemment. Vous avez aussi parlé du pacte de confiance et de responsabilité, M. BROCHET serait un peu plus pessimiste que ce qui a été rédigé, car le Premier Ministre n'était pas encore en exercice au moment où cela a été rédigé mais M. VALLS a annoncé 10 milliards d'euros d'économie apportées par les collectivités territoriales sur 3 ans. Donc on n'est plus à 1,5 milliards d'euros, on est bien à 3 milliards, le double. Donc les efforts demandés aux collectivités vont s'accroître. Il ne reviendra pas sur les PSR ni le FCTVA : - 2,3 % en 2014, ne reviendra pas non plus sur les transferts financiers hors fiscalité : - 1,8 %, ni sur le renforcement de la péréquation horizontale, ni

le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales. Il reviendra par contre sur le taux de revalorisation des valeurs locatives pour 2014 qui est de 0,9 %, pour les finances de la Commune c'est une bonne nouvelle mais pour les contribuables un peu moins, ils apprendront à faire la différence entre ce qui relève du pouvoir de décision de la Commune et ce qui n'en relève pas.

Il ne reviendra pas non plus sur les taux de TVA de 2014 qui impactent directement le budget de la commune, le taux réduit à 5,5 sur les produits alimentaires, le taux à 7 sur le transport et les services, et le taux normal de 19,6 qui est porté à 20 % encore « une ponction supplémentaire » sur les budgets communaux comme sur le porte monnaie de la ménagère et des foyers.

Il ne reviendra pas non plus sur la dotation du FCTVA qui devrait voir son taux légèrement relevé, ce qui est une bonne nouvelle. S'agissant des rythmes scolaires, l'Etat envisage d'élargir le champ des bénéficiaires des aides puisque l'intégralité des communes pourra y prétendre au titre de l'année scolaire 2014-2015 mais la question reste posée de savoir si oui ou non il faut faire payer les parents ou si au contraire comme lorsque nous étions dans la majorité, nous nous étions engagés à faire en sorte que cette modification des rythmes scolaires et les activités périscolaires mises en place dans le cadre de la modification de ces rythmes ne soient pas payés par les parents mais assumés par la collectivité.

Il reviendra par contre sur les prélèvements sur les ressources des communes déficitaires en logements locatifs sociaux. Cette pénalité passe de 44 470 euros à 67 390 euros pour la Commune de Ceyrat malgré l'augmentation du nombre de logements locatifs sociaux. Il rappelle que nous sommes à 11 ou 12 % de notre obligation qui est de 25 %. Cette pénalité peut être multipliée par 5 en cas de non respect de nos obligations légales. Le Département a joué son rôle, et il s'en réjouit, avec les financements qui ont été apportés à la Commune de Ceyrat : l'extension de l'Ehpad, l'accueil de jour, l'avenue de Royat, le contrat territorial de développement durable au niveau de Clermont Communauté qui s'achève en 2014 et dont on ne sait pas encore aujourd'hui de quoi demain sera fait. Est-ce que ce dispositif sera maintenu ou modifié, dans tous les cas ces 200 000 euros versés par le Département ont fait beaucoup de bien à la Commune et le contrat de développement durable l'a beaucoup aidée dans le cadre de Clermont Communauté. La dotation de solidarité communautaire de 407 360 euros devrait être maintenue, on ne peut que s'en réjouir car sans cela la commune de Ceyrat déposerait le bilan IL rappelle que nous sommes la seule Commune membre de la communauté d'agglomération qui reverse une attribution de compensation. L'attribution de compensation de la Commune reversée à Clermont Communauté reste à un montant identique. Il revient sur son propos concernant l'obligation qui nous est faite de construction de logements sociaux et sur une approche budgétaire et financière de ce Débat d'Orientations Budgétaires et posera ensuite des questions à Mme MARTIN. Il a sous les yeux une instruction du gouvernement en date du 27 mars 2014 où la Ministre écrit à tous les Préfets, que s'agissant des logements locatifs sociaux, les communes soumises aux obligations de réalisation de logements locatifs sociaux

sont tenues d'établir tous les 3 ans un bilan portant sur le respect du plan de rattrapage de logements locatifs sociaux pris en application de l'article... . La Ministre rappelle les objectifs de la prochaine période triennale c'est-à-dire 2014-2016, nous y sommes, qui est fixée à 25 % du nombre de logements. La sixième période 2016 -2019, période où vous serez toujours dans la majorité, le pourcentage requis sera de 33 % ; la septième période est à 50 % ; la huitième 2023-2025 à 100 %. La Ministre écrit au Préfet s'agissant des conséquences de la carence, je vous demande de faire preuve d'une très grande fermeté à l'encontre de ces communes qui refusent de prendre part à l'effort de solidarité nationale. Elle précise également au Préfet : la loi vous donne dorénavant la possibilité de multiplier jusqu'à 5 fois le prélèvement sur les finances des communes en état de carence. Elle conclue en précisant : les communes qui veulent « échapper » à ces pénalités se retrouvent dans l'obligation d'élaborer un plan triennal de construction de logements locatifs sociaux. L'équipe que M. BROCHET avait le plaisir d'animer avait inscrit un programme de réalisation de logements dans le cadre du PLH de Clermont Communauté. Le PLH (Programme Local de l'Habitat) a pour objectif de figer un certain nombre de financements d'Etat qui permettent de réaliser un certain nombre de logements locatifs sociaux. Il est bien évident que cet engagement pris au sein de Clermont Communauté et vis-à-vis de l'Etat n'est pas tenu, il y aura deux conséquences en terme de délai : la première c'est que les financements attribués par l'Etat à la Commune de Ceyrat seront utilisés par d'autres communes et enfin la commune de Ceyrat sera redevable des pénalités à payer.

Il rappelle que le plan triennal qu'ils avaient proposé dans le cadre du PLH de Clermont Communauté portait sur 351 logements dont 188 logements locatifs sociaux, c'est-à-dire 163 logements non locatifs sociaux et 188 logements locatifs sociaux. L'avantage de ce PLH est que la totalité de ces logements représentait pour les non locatifs sociaux une recette fiscale de 163 000 euros et pour les logements locatifs sociaux une recette fiscale de 94 000 euros soit au total 257 000 euros qui rentraient dans les caisses de la Commune soit l'équivalent de 10 points de fiscalité. Il rappelle qu'à Ceyrat lorsque l'on augmente les impôts de 1 % on fait rentrer 27 000 euros dans les caisses de la Commune. Si on considère ce chiffre de fiscalité qui risque de ne pas rentrer, car vous avez souhaité ne pas faire d'opérations, de ne pas faire les résidences services au bénéfice des personnes âgées qui elles-mêmes sont génératrices de taxe d'habitation et de taxe foncière. Si on rapproche de ce chiffre de 257 000 € de rentrées fiscales que vous n'aurez pas et dans le même temps si on compte les 67 386 € de la pénalité liée à la loi Duflot pour insuffisance de logements locatifs sociaux multipliée par 5 parce que vous n'aurez pas atteint l'objectif tel qu'il était prévu et l'Etat ne va pas s'embarrasser de fioritures, il a trop besoin d'argent en ce moment. Si il manque 60, 100 logements et que vous décidiez avec un peu de retard d'appliquer notre programme, vous rajouterez aux 257 000 € la pénalité Duflot multipliée par 5 c'est-à-dire 336 930 € : vous avez 257 000 € de recettes en moins et 336 930 € à payer Si on rajoute à cela les 5 % d'augmentation mécanique des dépenses de la Commune, le

budget de fonctionnement s'élève à 5 millions 350 mille €, nous subissons comme les foyers, les ménages 5 % d'augmentation mécanique (eau, gaz, électricité...) soit 250 000 €, cela veut dire que vous allez avoir un manque à gagner par rapport à votre budget de 843 930 € sur les 5 millions 350 mille € du budget de fonctionnement soit un total de 16 % du budget de fonctionnement de la Commune. Alors que comptez vous faire pour compenser à la fois ce manque de rentrée de recette : le fait d'avoir à payer ces pénalités et l'augmentation des charges qui ne manquera pas d'intervenir comme chaque année, alors que comptez vous faire pour éviter d'être contraint d'ici 2 ou 3 ans d'augmenter la fiscalité à Ceyrat de plus de 20 % pour pouvoir équilibrer votre budget et d'aller le chercher dans la poche des ménages ceyratois. Il remercie Mme MARTIN par avance pour sa réponse.

Mme MARTIN laisse la parole à M. MASSELOT.

M. MASSELOT remercie M. BROCHET de faire le bilan de leurs actions alors qu'ils sont élus depuis 18 jours, le remercie de donner à cette assistance des sueurs froides. Pour en avoir déjà discuté avec M. COUSSERAND, M. MASSELOT est en mesure de dire que le budget passe pour 2014 grâce aux économies qu'ils viennent de faire sans augmenter la part communale des impôts sociaux. Par ailleurs concernant la pénalité des logements sociaux que nous payons actuellement, il précise que c'est grâce à M. BROCHET que nous la devons. Ils viennent d'arriver et donc ne peuvent pas être tenus responsables du manque de logements sociaux. Si nous ne sommes qu'à 11 % alors que la loi nécessite 25 %, nous avons du retard à rattraper grâce à M. BROCHET mais nous allons y arriver, vous verrez on en reparlera dans 5 débats d'orientations budgétaires après celui-ci.

Pour revenir sur les rythmes scolaires, tout change, tout rechange, pas plus tard qu'aujourd'hui on annonce une nouvelle réforme de la réforme alors M. MASSELOT se dit bien incapable de pouvoir répondre. Nous respecterons la loi, nous mettrons en place la réforme des rythmes périscolaires, nous avons des idées dont nous allons faire part aux ceyratois. Nous avons certainement des talents cachés au sein des ceyratois, parmi le personnel, les associations. Si cette réforme doit coûter à la commune alors nous verrons comment faire pour qu'elle coûte le moins aux familles. Il n'a pas de réponse à donner aujourd'hui.

Il réaffirme que le budget passe sans augmentation d'impôts et en ce qui concerne les 5 % d'augmentation mécanique des dépenses effectivement vous nous avez ressassé année après année que quoi que l'on fasse les dépenses augmentaient de 5 % alors vous verrez cette année nous allons les baisser. Donc la terreur que vous évoquez pour les ceyratois n'aura pas lieu après avoir effectivement baisser les indemnités des élus, commencer à courir après des loyers non perçus par la commune, après avoir arrêter des contrats de téléphonie, un contrat de carte bleue, nous sommes déjà à 100 000 €, notre objectif était de 25 000 et nous allons passer maintenant à la renégociation des contrats d'assurance, des contrats EDF, SODEXO. Il préfère remettre ces questions au Conseil

municipal du 22 avril qui aura pour ordre du jour le budget primitif, ainsi on pourra juger sur pièces comptables.

M. BROCHET a bien entendu l'argument de M. MASSELOT mais a peur que cette démarche, tout à fait louable au demeurant, ne soit pas à la hauteur des véritables enjeux financiers. Il ne doute pas que M. MASSELOT puisse faire des économies mais la question qu'il faut se poser est qu'il faudra recommencer cet exercice tous les ans. Tous les ans le budget va augmenter de 250 000 € et tous les ans il faudra trouver 250 000 pour la part qui concerne uniquement le budget communal, intégrer bien le fait que l'Etat va se charger du reste, le Département, la Région également même si nous ne sommes pas en situation de dépendance par rapport aux autres collectivités territoriales. Autant il peut comprendre : on renégocie la téléphonie ce qui a été fait par le passé, on renégocie les assurances, on l'a déjà fait dans le passé, on gratte une fois, deux fois mais au bout d'un moment on ne peut plus. A Ceyrat, si on ne fait pas rentrer de la recette fiscale c'est-à-dire en élargissant l'assiette alors on subit de plein fouet l'augmentation de ces dépenses et si dans le même temps on n'a pas notre quota, et là il ne rebondira pas sur ce vient de dire M. MASSELOT, car il ne savait pas qu'il était à ce point partisan de création de logements locatifs sociaux, il y a une solution qui existe qui est de faire construire la tour de Montchalamet en face de Gravenoire et le problème est résolu mais il ne pense pas que cela plaise à nos concitoyens. Il est clair que ce déficit de logements locatifs sociaux pèse aussi mais si on reste statique, la sanction est immédiate, c'est 15 à 20 points de fiscalité d'ici 3 ans. Il a bien noté les propos de M. MASSELOT pour 2014, il propose un rendez vous en 2015 - 2016 nous verrons quelle sera la situation, il est clair que le temps perdu ne se rattrape jamais. Après c'est très clair : le Préfet met la commune de Ceyrat sous tutelle ou alors c'est l'équipe majoritaire qui décide de ponctionner dans le porte monnaie des ceyratois.

La deuxième question de M. BROCHET est pour M. VEYSSIERES, adjoint à l'urbanisme : ce PLH de Clermont Communauté est notifié et a été validé par les services de l'Etat, aujourd'hui que comptez vous faire, est ce qu'il va être supprimé, ou au contraire réalisé, ou ajourné auquel cas cela aura des conséquences immédiates sur les pénalités à payer et qu'en est il de l'indispensable révision du PLU qu'il faut mettre en œuvre pour être en mesure de réaliser ce PLH ?

M. VEYSSIERES constate que M. BROCHET fait à leur rencontre un procès d'intention alors qu'ils sont en mairie depuis même pas 15 jours. Il demande de leur laisser le temps d'étudier les dossiers alors même qu'il a fait tout ce qu'il fallait pour donner des instructions pour qu'on ne leur communique pas les renseignements. Il ajoute que s'il y a carence en matière de logements sociaux, elle est due à l'équipe sortante qui est depuis 18 ans aux commandes et il note qu'il y a seulement 9,5 % de logements sociaux et non pas 12 comme M. BROCHET l'a stipulé mais ce n'est pas à eux qu'il faut en faire le reproche. Il rassure M. BROCHET, il précise qu'il ne laissera aucun projet cohérent tomber. En ce qui concerne la révision du PLU, tout particulièrement concernant le

camping pour le transformer en 220 ou 350 logements d'habitats sociaux ou pas sociaux, il le rejette en bloc. Le commissaire enquêteur l'a jugé totalement défavorable, on ne transforme pas une zone de tourisme à vocation de camping, de respiration d'une commune en logements. Cela dit laissez moi s'il vous plait avec les instances de la commune en qui il a confiance, le temps de pouvoir préparer et étudier les dossiers nécessaires pour nous approcher au plus près de ce que nous imposera la loi. Il rappelle que la Ministre, Mme DUFLOT, n'est plus ministre, et qu'elle a été soigneusement écartée et que le document mentionné par M. BROCHET date d'avant son départ.

M. MASSELOT note que M. BROCHET fait le bilan de leurs actions qui n'ont pas encore eu lieu mais il se livre également à un exercice comme le disait Pierre DAC « Les prévisions les plus difficiles sont celles qui concernent l'avenir », alors ne prévenez pas l'avenir. Vous n'avez pas en face de vous des lapins de 6 semaines ou des perdreaux de l'année, nous avons les mains dans le cambouis depuis 11 jours mais nous travaillons, nous avons pris connaissance des dossiers. M. VEYSSIERES est un expert foncier éminent, il est là tous les matins, il vous le prouvera et concochera un programme de logements sociaux dont vous auriez rêvé si vous aviez été là. M. VEYSSIERES vous étonnera, Mme MARTIN également, tous nous vous étonnerons. Il laisse la parole à M. BROCHET qui n'était pas encore intervenu.

M. BROCHET fait remarquer qu'il n'y a aucun procès d'intention, il a simplement lu les projets ou l'absence de programme. Il informe simplement des conséquences financières. Il ne souhaite pas les protéger ni prédire l'avenir mais dit les choses comme elles vont se passer. Les seules personnes qu'il souhaite protéger ce sont les contribuables ceyratois. Ensuite pour rattraper le quota de logements sociaux il aurait fallu ne faire que du logement locatif social depuis 12 ans et ce n'est pas un bon choix en matière d'urbanisme. Si on veut faire une opération de terme il faut faire de la mixité sociale c'est à dire sur 100 logements : 30 logements locatifs sociaux et 70 qui ne le sont pas, si l'on dépasse ce quota, on risque de créer des ghettos dans une commune qui n'en a pas besoin.

M. BEGUE aimerait savoir, dans la mesure où nous allons avoir un Ehpad qui va comporter 63 lits dont 2 en hébergement temporaire, si il était dans les intentions de conserver l'aide sociale.

Mme BON étudie les dossiers avec les personnes en charge de ceux-ci. Elle précise que les mesures nécessaires seront prises et en informera le moment venu.

M. BEGUE ajoute qu'il existe un accueil de jour de 10 places, pour des personnes psychologiquement affaiblies, et qu'il est très difficile de remplir les accueils de jour. Il serait utile de faire un travail de lobbying auprès du personnel de santé de St Genès champanelle et demande si telles sont leurs intentions.

Mme BON indique qu'elle prend connaissance des dossiers les uns après les autres et qu'il faut lui laisser un peu de temps.

M. BEGUE informe que le SSIAD, créé depuis 9 ans, fonctionne plutôt bien. De 25 lits au départ, on est passé à 33. Il précise qu'il est important de profiter du changement des membres du SIVU et qu'il serait bien que Ceyrat en prenne la présidence. Concernant le DOB, le renforcement de la péréquation horizontale a été incompréhensible. Il est un peu déçu par la pauvreté de leur conclusion. Il souhaite bon courage.

Mme VALEYRIE demande à M. ARBRE 1) comment comptez vous inscrire dans la réforme des rythmes scolaires ? 2) comment allez vous faire évoluer le relais assistante maternelle qui est un succès : on constate un manque de places 3) le conseil municipal junior œuvre sur un projet de parc de loisirs, est ce que vous allez travailler dans ce sens ?

M. ARBRE répond que concernant le parc de loisirs, il n'a pas eu le temps de s'y pencher mais c'est un projet qui reste sur les rails.

Pour ce qui est de la petite enfance, on continue le processus qui avait été initié. Il y a eu une montée en charge mais celle-ci va se terminer et normalement on atteindra le maximum pour la date prévue : il faut que cela soit fait avant le 12 novembre. Dans quelques jours on recevra des candidats et au mois de septembre on recrute une personne pour arriver aux effectifs complets qui permettront d'accueillir les enfants : 30 places, cela fait environ 50 enfants du fait qu'ils ne viennent pas toute la journée. Pour ce qui est de la réforme des rythmes scolaires, c'est une démarche qui a été initiée depuis plusieurs mois. On continue de la même façon, les services sont sur le coup, a vu M. BOURDIER sur ce processus. On va faire comme on aurait fait avant, on ne peut pas y couper, très attaché à ce que cela fonctionne.

M. BROCHET se réjouit, ainsi que son groupe, sur ce que vient de dire M. ARBRE à savoir que le projet du Conseil junior sera poursuivi : il pense que c'est un bon travail que les enfants ont fait et très attendu sur le secteur de Gravenoire, les habitants de Gravenoire ayant toujours peur que des logements viennent se créer à cet endroit là. Il le remercie de faire fonctionner le centre de la petite enfance dans le cadre de ce que l'équipe de M. BROCHET avait fait. Il souhaite simplement que la réforme des rythmes scolaires n'ait pas de conséquences financières pour les parents d'élèves. Il remercie M. ARBRE pour son travail

Mme BONINSEGNA s'adresse à M. MASSELOT puisque M. SOMMER n'est pas là pour répondre à ses questions : comment pouvez-vous mettre en place l'agenda 21, qu'allez-vous faire en matière d'économies d'énergie et avez-vous participé au nettoyage de printemps ?

M. MASSELOT répond qu'il a participé au nettoyage de printemps samedi matin, de 9 h à 12 h aux côtés de nombreuses associations, ils ont

fait les bords des 3 artières, cela était très intéressant. J'ai pu apprendre de nombreuses choses auprès de M. Eric CLERC notamment sur les revoirs d'eaux usées qui ne sont pas réglés depuis au moins une vingtaine d'années. L'environnement est très important pour nous et nous allons vous le prouver. Nous allons enclencher la mise en place de l'agenda 21 dès probablement le mois de juin. Nous ne l'abandonnerons pas comme la précédente mandature au bout de quelques mois et nous nous y tiendrons.

En ce qui concerne les économies d'énergie nous nous y penchons depuis plusieurs jours notamment sur l'éclairage nocturne puisque nous avons la chance d'avoir des lampadaires branchés en classe 2 ce qui permet d'en éteindre 1 sur 2 ou d'éteindre à certaines heures de la nuit.

Mme BONINSEGNA demande si M. MASSELOT peut donner des précisions concernant l'agenda 21.

M. MASSELOT répond par la négative.

M. BROCHET ne peut pas laisser dire que l'agenda 21 a été abandonné. Sous le précédent mandat il a été différé, il n'aura pas échappé que depuis septembre 2008 nous traversons une crise financière mondiale qui s'est progressivement transformée en crise économique et toute notre énergie était consacrée au fait de pouvoir tenir financièrement pendant cette période là. Nous avons détaillé la façon dont nous souhaitons élaborer un projet pour les 20 ou 25 prochaines années sur la base des dispositions d'un agenda 21. Si vous reprenez à votre compte nos propositions, nous nous en réjouissons.

M. MASSELOT rappelle que l'agenda 21 était à leur programme en 2008 et publié quelque jour avant celui de M. BROCHET.

Mme CHATIGNOUX s'adresse à M. LAJONCHERE. Elle souhaite savoir ce qui sera fait en 2014 concernant les commerces, les projets pour le camping pour la saison 2014, comment vous concevez votre position au sein de l'office du tourisme et comment vous souhaitez faire le passage en régie de la restauration communale.

M. MASSELOT informe que M. LAJONCHERE n'a plus la délégation au camping.

M. LAJONCHERE informe qu'il s'occupe du sport et doit découvrir comment fonctionne la commune. Il a eu l'occasion d'assister à quelques manifestations tels que les championnats du monde scolaire de tennis de table, il y a le karaté ce week-end, le judo la semaine prochaine. Il découvrira au fur à mesure les clubs de sport existants sur la commune, voir ce qu'il peut faire et les écouter.

M. MASSELOT précise qu'ils n'ont pas l'intention de fermer le camping, au contraire ils veulent le conforter. Après l'avoir visité l'heure

qui a suivie sa prise de fonction, il a pu constater le brillant état de ce camping et a été désolé d'apprendre que le grand patron des campings INDIGO était venu en visite l'année dernière et avait fait une proposition de DSP (Délégation de Service Public) qui aurait permis de toucher un loyer pérenne pour ce camping et on lui a dit non car il y avait un projet de logements sociaux dont il n'a jamais été informé et qui s'est retrouvé « retoquer » pour impossibilité de changement du PLU. M. MASSELOT informe que son objectif est de recontacter le patron des campings INDIGO et d'une manière générale les responsables nationaux d'équipements touristiques de manière à voir avec eux comment faire vraiment un camping 3 étoiles et si possible 4 étoiles et à dynamiser l'attrait touristique de Ceyrat qui est le point essentiel de leur programme. Pour dynamiser le commerce il faut du tourisme et pour du tourisme il faut plus d'équipements touristiques. Comme M. BROCHET l'a justement dit, nous traversons une crise budgétaire qui fait qu'il préfère déléguer des investissements plutôt que de les financer. Il précise qu'il n'annonce pas forcément une décision mais des orientations qui guident leurs réflexions actuelles.

M. BROCHET est très étonné de cette passion subite pour le camping, alors que pendant les 6 ans qui ont précédé leur élection, l'équipe de M. MASSELOT a systématiquement voté contre tout ce qui concernait le camping, les aménagements, les dotations financières, les réparations, le budget. Il se réjouit de leur changement d'avis. Ceci étant depuis très longtemps tous les groupes existants en France sont venus les voir pour leur proposer la gestion, l'implantation de mobil homes etc... mais ils n'ont jamais trouvé un seul groupe qui était à même de faire des propositions sérieuses. Le marché a évolué. Il n'a jamais été question de faire des logements locatifs sociaux sur le site du camping, il a été question de faire un parc de loisirs et à côté de réaliser deux résidences services pour personnes âgées pour permettre aux gens qui ne pourraient plus rester chez elles de demeurer sur la commune dans un habitat qui auraient été le leur. L'idée était d'en faire une privée et une publique. Une pré-étude montrait que c'était parfaitement jouable et pas du tout incompatible avec le caractère magnifique de ce site puisque 2,5 ha aurait été conservés en parc de loisirs.

M. MASSELOT note que cela était un beau programme mais que les ceyratois ont pris une décision le concernant. Concernant le camping il précise que durant ces 6 années ils n'ont pas voté contre mais seulement pour le fait que vous n'êtes jamais arrivé à en faire un outil rentable avec une stratégie de girouette : une année des mobil-homes, une année autre chose etc.... Jamais le camping n'a rapporté de l'argent, ils vont en faire un outil rentable mais il faut leur laisser au moins 3 jours !!

M. ARMAND s'adresse à M. GIVRY, Conseiller municipal délégué à l'embellissement des bourgs » et aimerait connaître les mesures qui seront mises en œuvre concernant l'embellissement des bourgs de Ceyrat et Boisséjour. Sur cette question il ose espérer une réponse car cela faisait partie du programme.

Une autre question à Mme MARTIN, Conseillère municipale adjointe aux Finances : notre commune a la chance de disposer d'un tissu associatif important et aimerait savoir quelle politique comptez-vous mettre en œuvre concernant la vie associative à Ceyrat ?

Mme MARTIN répond que toutes les associations subventionnées ou non de la ville de Ceyrat ont été contactées ou vont l'être. Toutes les demandes seront étudiées pour être au plus près d'elles-mêmes et de les mettre en valeur suivant les possibilités qu'elles peuvent avoir sur la commune de Ceyrat.

M. ARMAND : et d'un point de vu financier comptez vous poursuivre les subventions que vous avez dédiées à ces associations ?

Mme MARTIN ajoute qu'ils étudieront et continueront à subventionner en fonction de leur bilan chacune des associations concernées.

M. MASSELOT répond à la place de M. GIVRY. En ce qui concerne l'embellissement des bourgs, ils demanderont aux services techniques de le faire en entretenant les voiries, en aidant certains habitants à repeindre leur façade : il existe des plans d'aide. Pour le détail de ce plan d'action, il donne rendez vous dans 3 jours.

M. BROCHET constate qu'il ne faut pas 3 jours pour lire leur programme et l'appliquer donc il est heureux que M. MASSELOT le fasse. Il rappelle que cela faisait partie de son programme de mettre en place un dispositif d'aide aux façades. Il se demande même pourquoi ils ne sont pas tous dans la majorité ! L'objet de l'opposition est de faire remonter les préoccupations de nos concitoyens et là en l'occurrence il s'agit du mouvement associatif. La commune de Ceyrat est quasiment la seule commune du Puy-de-Dôme à permettre à ses associations de bénéficier de ses infrastructures (Espace Culture et Congrès, structures sportives...) autant de fois qu'elles le souhaitent et gratuitement. Aussi il demande à Mme MARTIN s'ils continueront d'appliquer ce dispositif ou alors faire payer les associations ceyratoises pour la location des salles. Il existe des communes où la pratique est celle-ci : une fois gratuite une fois payante, elles augmentent les subventions aux associations mais en parallèle elles leur font payer la location des salles ce qui conduit à ce que les associations soient déficitaires et surtout comme elles n'ont pas les moyens de louer au prix du marché, elles se limitent à organiser une manifestation dans l'année au lieu de 3 ou 4 et ce qui fait qu'on passe d'un tissu associatif dense et dynamique à un tissu d'associations qui se meure.

M. MASSELOT souhaite apporter une précision concernant la gratuité de salles aux associations ceyratoises. Depuis les 11 jours où il est élu Maire, il a déjà respecté 4 promesses de M. BROCHET pour des salles gratuites alors que ces associations ne sont pas ceyratoises. Il l'a fait parce qu'il s'agissait de promesses du Maire d'avant mais il arrêtera au 30 avril. Il fait remarquer que la période électorale est terminée donc la

salle de l'Espace Culture et Congrès est payante pour les associations non ceyratoises et continuera d'être gratuite pour les associations ceyratoises. Concernant les subventions qu'ils alloueront aux associations, noté dans leur programme, ils ne donneront jamais moins aux associations qu'aux élus. leurs indemnités nettes annuelles sont de 47 0000 €. Il note que si on regarde le bilan 2013, les subventions aux associations sont de 47 000 €, aussi il fait remarquer qu'ils ne baisseront pas les subventions données aux associations. Ils le feront après avoir vu leur bilan, leurs besoins, leurs investissements éventuels.

M. BROCHET informe que nos amis roumains vont bientôt arriver, une subvention exceptionnelle de 1500 € avait été demandée à la commune pour faire face à l'organisation de cette manifestation. Les dotations financières versées étaient relativement modestes à Ceyrat mais chaque fois que les associations étaient en difficulté, la commune était là pour les aider. Il demande à M. MASSELOT si cette subvention sera versée ou non au comité de jumelage roumain.

M. MASSELOT indique qu'ils donneront réponse au vu du bilan financier de cette association afin de savoir si elle a un réel besoin ou non de ces 1500 € qui ont été promis par M. BROCHET avant les élections. Ils ne sont en aucun cas tenus par cette promesse.

Mme DA CUNHA s'adresse à Mme LAIR, adjointe à la culture et au jumelage, et demande ce qu'elle pense mettre en place concernant la politique culturelle en 2014. Elle souhaite parler également de M. Olivier GIROD qui est en résidence à Ceyrat, et demande ce que Mme LAIR compte faire par rapport à cet artiste. Quelle sera sa politique et que va-t-elle mettre en place concernant les cinq jumelages ?

M. MASSELOT rappelle à Mme DA CUNHA que nous étudions le DOB (Débat d'Orientations Budgétaires) et non pas de politique culturelle. Il préfère qu'elle pose ces questions en questions diverses.

M. BROCHET rappelle que le DOB est un débat qui nous permet de discuter d'un certain nombre d'orientations financières par rapport à un projet politique qui va se matérialiser par l'examen et l'adoption d'un budget primitif. Nous sommes tout à fait dans notre droit et dans notre rôle de vous poser des questions sur la politique que vous souhaitez mettre en place et les orientations que vous voulez décider. Cela nous permet dès aujourd'hui d'appréhender quelles pourront être les conséquences financières, il est vrai que nous avons estimé que c'était de notre devoir de procéder ainsi puisque lorsque nous avons reçu le DOB et notamment les orientations financières, il n'y avait rien, alors nous nous sommes dits la démocratie est là, le débat c'est fait pour débattre. Il faut que nous parlions, que nous échangions. Comme vous pouvez l'observer ce que nous vous demandons essentiellement est ce que vous comptez faire, ce que vous n'avez pas rédigé dans le document. Ce que vous comptez faire aura des conséquences financières, lorsque M. ARBRE dit

« nous maintiendrons le parc de loisirs », ils peuvent imaginer le coût. Au contraire nous sommes dans notre rôle et notre droit.

Mme LAIR informe qu'elle a rencontré M. GIROD et normalement il n'y aura pas spécialement de changement. Elle a pris contact avec le monde associatif. Elle réfléchit sur les différentes choses à faire dans la commune.

Mme CHATIGNOUX note qu'elle a eu des réponses concernant le camping mais n'en a pas eu concernant la restauration communale sous forme de régie et les projets pour le commerce.

M. MASSELOT répond que pour le projet de changement de la cantine et la dynamisation du commerce ce sont ses deux dadas car il est plutôt dans le développement que dans la gestion. Il a rencontré les commerçants vendredi dernier, ils étaient une trentaine, très heureux de le voir et ils sont tous à fond pour le projet de relance d'un marché hebdomadaire avenue Wilson pour l'instant le samedi ou le dimanche matin.

M. BEGUE pense que les commerçants n'ont pas beaucoup de mémoire car un marché a été ouvert à Boisséjour et un à Ceyrat, et ils l'ont fait capoter.

M. MASSELOT n'est pas juge de la mémoire des gens, certes elle est courte parfois mais demande à ce qu'on leur laisse la chance de lancer cela. Pour la commune elle n'en supportera aucun coût. Il est persuadé qu'un marché bien lancé, en barrant l'avenue Wilson et en la déviant par l'avenue des Cottages ou l'avenue de Beaulieu, peut démarrer. En ce qui concerne la cantine, il va demain la visiter à la Mapad. Ce projet était déjà dans leur programme il y a 6 ans. Il ajoute que ce projet était également dans le programme de M. BROCHET il y a 6 ans et constate que nous sommes toujours avec Sodexo. Il promet que dans 6 ans nous ne seront plus avec Sodexo.

M. BROCHET souhaite rebondir sur les propos de M. BEGUE. Effectivement nous avons monté un marché à Ceyrat et à Boisséjour il y a quelques années. Nous avons eu à ce moment là une levée de boucliers des commerçants de Ceyrat qui considéraient déjà que la situation était déjà difficile pour eux et ce n'était pas la peine de leur rajouter une concurrence supplémentaire dont il n'avait pas besoin. Ils nous ont demandé de supprimer ce marché. Si cette année ils ont changé d'avis, réjouissons nous. Il informe avoir rencontré également des commerçants et ils sont furieux à l'idée de voir arriver sur le territoire et surtout de façon aussi drastique avenue Wilson. Nous avons été plus « soft » à l'époque puisque nous l'avions installé place de la Résistance. Nous jugerons sur pièce et nous verrons. S'agissant de la restauration en régie, il se dit être merveilleusement heureux que vous appliquiez leur programme. Sous le précédent mandat, une étude a été effectuée des plus détaillées : financières, techniques, etc... pour le transfert de la

restauration en régie. Elle est dans les armoires de la Ville et invite M. MASSELOT à l'examiner, ce qui évitera d'en faire réaliser une autre et de dépenser de l'argent. Cette étude a été faite de façon tout à fait impartiale et a fait apparaître 3 difficultés majeures. La première porte sur le coût de l'opération : la conséquence financière pour la collectivité est énorme. Le deuxième point : quand on arrive en période de dénonciation de contrat, la loi précise que nous sommes obligés de reprendre le personnel appartenant au prestataire de service. Il ne souhaite pas faire de procès à Sodexo mais d'une manière générale, quand on leur notifie qu'ils ont perdu le marché, ils transfèrent les bons éléments dans d'autres collectivités où ils conservent les marchés et mutent dans la collectivité qui dénonce le marché les moins bons éléments. La conséquence immédiate est que l'on se retrouve avec une équipe de fabrication de repas qui est déjà conséquente puisqu'elle est dimensionnée pour servir tous les repas qui sont déjà distribués sur la commune et on est obligé de les garder quoiqu'il arrive. Le troisième point : quand on a une équipe de fabrication sur laquelle on ne peut pas compter les problématiques de santé, de régimes, d'intoxication alimentaire, etc... que l'on examine en permanence dans ce genre de structure, la responsabilité pénale du Maire est engagée.

M. MASSELOT remercie M. BROCHET pour ses bons vœux et ses encouragements à leur encontre mais pourquoi échoueriez-vous partout où vous avez échoué ? Pourquoi renonceriez-vous partout où vous avez renoncé ? Pourquoi n'auriez-vous pas d'idées que vous n'auriez pas eu. Il donne rendez-vous à M. BROCHET dans quelques mois mais il pense qu'ils ne tiendront pas à ce rythme pendant 6 ans ; ils ont déjà posé 18 questions. Il ajoute qu'en 6 ans ils ont posé seulement 18 questions par an ! Il leur demande de se ménager.

M. BROCHET s'adresse à M. PIRONNY en charge de la sécurité, et comme il le sait en tant qu'ancien policier municipal, la police municipale a un certain rôle qui lui est dévolu par loi, ce n'est pas le Maire qui décide de ses attributions, qu'est-ce que vous comptez faire en matière de sécurité sur la commune. Il croit savoir que M. PIRONNY avait émis le souhait de modifier les horaires mais cela doit passer par comité technique paritaire, qu'est-ce que vous souhaitez faire en matière de sécurité pour la commune

M. PIRONNY répond qu'il souhaitait que la police municipale fasse les écoles car elle ne l'a jamais fait ni à Ceyrat ni à Boisséjour. Elle ne fait pas d'ilotage non plus, dans leur voiture « à la calée », vous appelez cela une police municipale ? Il ajoute qu'on ne les voyait que pendant la période électorale, autrement on ne les voyait pas. Et vous voulez encore en embaucher deux de plus.

M. BROCHET pense que la Police municipale appréciera. Il pense également que M. PIRONNY n'a jamais dû venir à la sortie des écoles puisqu'ils y sont tous les jours.

M. PIRONNY indique qu'il est en ce moment tous les jours aux écoles et ne les a vu qu'une fois.

M. BROCHET n'a pas le sentiment qu'ils soient « à la calée » dans leur voiture et qu'ils se promènent. A Ceyrat, il affirme qu'ils y étaient tous les jours, à Boisséjour cela était un peu plus compliqué car il faut intégrer les formations du personnel, la partie administrative qui leur est transféré par les services de l'Etat, toutes les obligations de formation, les maladies. Alors on s'aperçoit que c'est difficile et quand on leur fait faire des rondes de nuit pour assurer la sécurité de nos concitoyens, il est très difficile de leur demander de rentrer à 4 h du matin et d'être opérationnel à 7 h du matin. Il pense qu'ils apprécieront le point de vue de M. PIRONNY et seront très heureux de travailler avec lui.

M. MASSELOT précise que la Police municipale est du seul ressort du Maire, en l'occurrence lui. Il informe que M. PIRONNY est délégué à la sécurité mais ne sera jamais en contact direct avec la Police municipale mais uniquement lui. Il indique que Mme COULARDEAU, Brigadier chef principal, a fait un excellent travail de synthèse et nous a remis un document de plus de 100 pages sur la mission qu'elle voyait concernant la Police municipale de Ceyrat. Cette mission faisait une part très peu importante à une augmentation de personnel mais plutôt à des moyens comme des VTT, de l'ilotage, la sortie des écoles. Concernant la sortie des écoles, nous allons faire prochainement dans Ceyrat Infos un appel à des bénévoles comme cela se fait dans de nombreuses communes et si nous n'avons pas assez de bénévoles, nous ferons un appel auprès des employés municipaux pour libérer la Police municipale qui relève d'une mission de circulation plus que d'une mission de police. Concernant l'évolution des missions de cette Police, donnez nous quelques minutes pour vous remettre la conclusion de l'étude à laquelle nous allons réfléchir.

M. BROCHET est heureux de la réponse de M. MASSELOT et qu'il assume pleinement votre fonction d'Officier de Police judiciaire sur le territoire de la commune de Ceyrat et de patron de la Police municipale. S'agissant du document dont M. MASSELOT a fait état, il le connaît très bien puisque c'est lui qui a demandé, il retrace précisément le rôle de la Police, ce qu'elle pourrait faire et ce qui serait souhaitable de faire dans Ceyrat. Il se réjouit que M. MASSELOT examine ce document pour leur permettre de faire leur travail dans de bonnes conditions. Il rappelle que la problématique de la sécurité est une problématique qui devient sérieuse. Actuellement à Beaumont, Royat on n'est plus en sécurité et souhaite que ce ne soit pas le cas à Ceyrat dans les prochaines années. Cela passe par des moyens, de la formation. Il y a une recrudescence de la délinquance. Il salue M. MASSELOT pour sa volonté d'être le patron de la Police à Ceyrat.

Questions diverses

M. BROCHET indique que lors de l'installation du Conseil, M. MASSELOT a évoqué la signature de deux chartes, il demande s'ils peuvent être destinataire. Comme elles ont été évoquées et signées en Conseil municipal elles deviennent donc publiques et considère qu'ils peuvent en être destinataire.

M. MASSELOT a décidé de faire un abus de support d'informations municipales, puisque ces deux chartes seront intégralement reproduites dans le prochain Ceyrat Infos. En tant que citoyen ceyratois, M. BROCHET en aura un exemplaire.

M. BROCHET a noté de petits changements concernant les attributions des adjoints et des conseillers délégués, demande si c'est définitif auquel cas il souhaiterait être destinataire des délégations précises de façon à savoir à qui adresser leurs questions.

M. MASSELOT répond que concernant les délégations aux adjoints, rien n'est jamais définitif car le Maire peut les modifier à tout instant. Elles seront recalées heure par heure sur le site internet de la mairie.

M. BROCHET demande s'il peut néanmoins en avoir une copie papier.

M. MASSELOT acquiesce.

M. BROCHET avait évoqué avec M. MASSELOT, lors de la passation de pouvoir, la question du local. Il demande s'il est possible de leur attribuer le local de l'opposition (qui se situe à droite avant d'entrer dans la salle du Conseil) à temps plein et si M. MASSELOT accepte de mettre à leur disposition un ordinateur, un téléphone et un petit copieur.

M. MASSELOT acquiesce en ce qui concerne le local, le téléphone (mobicarte), 1 ordinateur quant au copieur il a besoin de réflexion.

M. BROCHET demande deux doubles de clé. Il demande si M. MASSELOT accepte que ce local soit disponible pour ses audiences du Conseil général.

M. MASSELOT répond par l'affirmative.

M. BROCHET informe que le Maire peut attribuer des délégations en matière d'état civil aux conseillers municipaux quelque qu'ils soient pour effectuer des mariages, il demande à M. MASSELOT s'il continuera à respecter cette tradition ceyratoise.

M. MASSELOT répond qu'il est tout à fait d'accord pour que des conseillers de l'opposition procèdent à des mariages.

M. BROCHET remercie M. MASSELOT d'avoir répondu à leurs questions.

M. MASSELOT propose que dorénavant, par souci d'économies, le verre de l'amitié qui a lieu à la fin de chaque Conseil sera offert par un conseiller municipal à tour de rôle.